pour faire interdire des livres, et la gauche n'est pas en reste. L'an dernier, les ayants droit du Dr Seuss, monstresacré de la littérature enfantine des années 1950, ont ainsi retiré de la vente six albums jugés racistes. Un district scolaire de Californie a éliminé du programme Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur de Harper Lee, qui parle d'injusice raciale dans les années 1930, et Des souris et des hommes de John Steinbeck, dont l'action se déroule au temps de la Grande Dépression, pour leur côté « problémaique ». « Ils utilisent de manière répétée le not "nègre", présentent les Noirs de nanière négative » et « ont été écrits avec

le prisme d'un auteur blanc », affirme un communiqué. Face au mouvement national de censure lancé par les conservateurs, certains contre-attaquent. Au Texas, des bibliothécaires bombardent les élus de tweets et de lettres. En Pennsylvanie, des lycéens rendus furieux par la censure dans leur établissement ont manifesté et créé un « club des livres bannis ». Ils ont finalement eu gain de cause, comme au Kansas et en Virginie, où le district a remis les titres en circulation. Ces polémiques ont au moins un effet positif : elles font lire! Après la campagne du gouverneur Youngkin, les ventes de Beloved se sont envolées. **

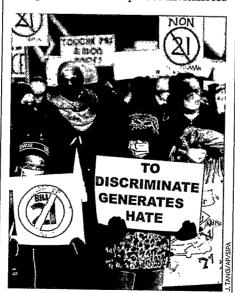
anada

Le modèle laïque québécois contesté

a loi sur la laïcité, adoptée par le Québec en 2019, suscite une hostilité irulente de la part des provinces anglophones. La guerre culturelle repart.

doptée par le Québec en 2019 et inspi-rée du modèle français, la loi sur la laïté fait polémique. En décembre, Fatemeh nvari, institutrice dans un établissement nglophone de Chelsea, une localité à ouest de la Belle Province, est suspendue ar sa hiérarchie. Motif? La maîtresse 'école a fait cours vêtue d'un hidjab oile qui ne recouvre que les cheveux). r, depuis bientôt trois ans, ce « signe relieux extérieur » est interdit aux fonctionaires provinciaux en « situation d'autoté » (policiers, juges, enseignants, etc.). moi immédiat chez les parents, qui se obilisent pour dire à quel point leurs ımbins apprécient leur maîtresse. La esse s'empare de l'affaire et, très vite, ut le Canada est en ébullition.

D'un océan à l'autre, politiciens, jourdistes et associations des provinces iglophones dénoncent la loi québécoise aciste et islamophobe ». L'incident révèle gouffre béant entre deux visions au sein in même pays : l'une, celle des francoiones, « prône le respect des principes ques, notamment la séparation de l'Etat des religions »; l'autre, celle des angloones, est « multiculturaliste » et autorise acun à vivre selon les us et coutumes relieux de sa communauté d'origine. Emblée, la nouvelle législation suscite un incert de protestations. Ainsi, le Conseil tional des musulmans canadiens, l'Organisation mondiale des Sikhs du Canada ou la Fédération autonome de l'enseignement entreprennent une bataille judiciaire pour faire barrage au texte. Mais ils perdent la première manche devant la Cour supérieure du Québec. Un appel est en cours, car les écoles anglophones réclament une exemption. La guerre est aussi politico-médiatique. En 2019, le Premier ministre conservateur du Manitoba (à 1500 kilomètres du Québec) fait paraître une publicité dans la presse invitant les



Des opposants à la loi font entendre leur voix, en décembre, à Chelsea.

fonctionnaires à venir s'installer dans sa province « qui respecte et valorise la diversité ». Les esprits s'échauffent au point qu'un avocat dérape en comparant la loi « à celles adoptées par les nazis contre les juifs à Nuremberg »! Avec le renvoi de l'institutrice de Chelsea en décembre, la controverse rebondit de plus belle. Les maires de Toronto, Winnipeg, Calgary annoncent vouloir débloquer des fonds municipaux (100 000 dollars canadiens chacun, soit 70000 euros) pour financer des recours en justice. Grâce à des fonds publics, l'Association des musulmans du Canada réalise une vidéo destinée aux écoles pour dénoncer« le contrôle et la marginalisation accrus $des\,musulmans\,». Un puissant syndicat de$ transport routier se joint au mouvement. Enfin, quelques grandes « voix » canadiennes s'en mêlent. Sur Twitter, l'ambassadeur du Canada aux Nations unies fustige un texte qui, selon lui, est « contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme ». De son côté, un ancien ministre de la Justice juge qu'il « crée une discrimination à l'embauche ».

« Cette loin'est ni raciste ni antimusulmane; elle est laïque », proteste André Lamoureux, professeur de sciences politiques à l'université du Québec, à Montréal. Selon lui, cette levée de boucliers s'explique par l'opposition viscérale entre la Belle Province et le reste du Canada sur la place de la religion. Il insiste : « La charte canadienne des droits et libertés, contenue dans la Constitution de 1982, érige la liberté religieuse en principe fondamental, défend une vision communautariste de la société et proclame "la suprématie de Dieu". Nous autres Québécois voyons les choses différemment. Sous l'influence française, mais aussi au regard de notre propre histoire, nous avons rompu avec l'Eglise catholique dans les années 1960. Et nous penchons pour un modèle plus républicain de neutralité de l'Etat. Quoi qu'il en soit, conclut-il, un tel degré d'agressivité, qui va jusqu'à lever des fonds contre une loi, c'est du jamais vu! » Il voit dans ce « Québec bashing », « un nouveau coup de force » des Canadiens anglophones déterminés à dénier à la Belle Province le droit d'exister comme nation - une revendication ancienne - ou même comme « société distincte ». La bataille fait rage... et pourrait se poursuivre devant la Cour suprême. *

HÉLÈNE JOUAN (MONTRÉAL)